



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de l'archéologie Centre-
Val de Loire

Affaire suivie par :
Pascal ALLLAIRE
02 38 78 85 74

pascal.allaire@culture.gouv.fr

Références : 23/PA/ACB1541

**Direction régionale
des affaires culturelles**

La Préfète de région

à

Direction Départementale de l'Équipement
de l'Indre Subdivision d'Argenton-sur-Creuse
8 Rue du Gaz
BP 117
36200 ARGENTON-SUR-CREUSE

ORLEANS, le 15 juin 2023

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Archéologie préventive - Réception d'un dossier d'aménagement
Références : SAINT-CIVRAN (INDRE), Le Mas de la Goutte
PC03618723S0001
Votre courrier du 13 juin 2023
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 13 juin 2023.

Je dispose d'un délai de 1 mois à compter de cette date, pour vous notifier une prescription de diagnostic ou vous faire connaître mon intention d'édicter une prescription de fouille ou de demander la modification de la consistance du projet. Si aucune décision ne vous a été notifiée au terme de ce délai, je serai réputé avoir renoncé à émettre celle-ci.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour la Préfète de la Région Centre-Val de Loire,
et par subdélégation,
Le Conservateur régional de l'archéologie



Christian VERJUX